

Garde d'enfants 0-6 ans

CESU 2020, il est encore temps !

Vous êtes agent de la fonction publique d'Etat et parent d'enfant(s) de moins de six ans. Avez-vous pensé au Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour garde d'enfants ?

L'Etat apporte une aide annuelle suivant le revenu fiscal de référence.

- Pour un couple, elle est de 200, 400 ou 700 €.
- Pour une famille monoparentale, elle est de 265, 480 ou 840 €.

Cette aide est accordée pour chaque enfant de moins de 6 ans.

Elle prend la forme d'un CESU qui peut servir à payer la crèche, l'assistante maternelle, la garderie péri-scolaire...

Pour connaître les barèmes d'accès : <https://urlz.fr/dYeI>



Garde d'enfants 0-6 ans

CESU 2020, il est encore temps !

Vous êtes agent de la fonction publique d'Etat et parent d'enfant(s) de moins de six ans. Avez-vous pensé au Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour garde d'enfants ?

L'Etat apporte une aide annuelle suivant le revenu fiscal de référence.

- Pour un couple, elle est de 200, 400 ou 700 €.
- Pour une famille monoparentale, elle est de 265, 480 ou 840 €.

Cette aide est accordée pour chaque enfant de moins de 6 ans.

Elle prend la forme d'un CESU qui peut servir à payer la crèche, l'assistante maternelle, la garderie péri-scolaire...

Pour connaître les barèmes d'accès : <https://urlz.fr/dYeI>



Mon dossier pour en bénéficiaire :

Je peux constituer mon dossier en ligne ou sous forme papier.

J'ai besoin :

- du livret de famille,
- de l'avis d'imposition sur le revenu 2018,
- d'une fiche de paie de moins de trois mois.

Je me rends sur l'espace «constitution de mon dossier». Quelques clics et c'est fait. En un mois, j'obtiens les CESU.

Il est encore temps de constituer mon dossier pour l'année 2020. Si je n'ai pas utilisé les CESU, je peux les échanger en janvier 2021 et constituer un nouveau dossier pour 2021.

Demande CESU : <https://www.cesu-fonctionpublique.fr/Demande>



Pour nous joindre :



Mon dossier pour en bénéficiaire :

Je peux constituer mon dossier en ligne ou sous forme papier.

J'ai besoin :

- du livret de famille,
- de l'avis d'imposition sur le revenu 2018,
- d'une fiche de paie de moins de trois mois.

Je me rends sur l'espace «constitution de mon dossier». Quelques clics et c'est fait. En un mois, j'obtiens les CESU.

Il est encore temps de constituer mon dossier pour l'année 2020. Si je n'ai pas utilisé les CESU, je peux les échanger en janvier 2021 et constituer un nouveau dossier pour 2021.

Demande CESU : <https://www.cesu-fonctionpublique.fr/Demande>



Pour nous joindre :

